



**DECISION N°231-2024 –
DEMANDE DE SUBVENTION 2024-2025 AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA
LOIRE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION
ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n°2023.006.31.05 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 31 mai 2023 portant approbation de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture 2023-2026,

Considérant que dans le cadre de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture, la Communauté de Communes de Forez-Est met en œuvre une programmation d'actions artistiques et culturelles au titre de l'année 2024-2025, ci-après dénommée « Programme d'actions d'EAC 2024-2025 »,

Considérant que le Projet « Programme d'actions d'EAC 2024-2025 » comporte plusieurs actions, qui se déclinent en plusieurs axes, notamment :

• **Axe Projet Culturel de Territoire, transversalité et alimentation :**

1. Résidence d'action culturelle en design d'espace, design d'objet et design graphique, au sein du restaurant solidaire *La Popotte de l'Equipage* (Centre socio-culturel l'Equipage) à Chazelles-sur-Lyon. Artistes : Thibaut Freychet et Lucas Rochet.
2. Actions culturelles autour du livre, de l'écriture et de l'illustration en collaboration avec les médiathèques de Balbigny, Chazelles-sur-Lyon, Feurs, Montrond-les-Bains, Panissières et Veauche, en vue de l'élaboration d'un *livret d'inspirations gourmandes*. Artistes : Emmanuelle Jacoud et Benoît Pignard.
3. Stage de création de jeu en sérigraphie avec la ludothèque de la CC Forez-Est. Artiste : Benoît Pignard.
4. Résidence d'action culturelle pluridisciplinaire autour du vivre-ensemble et de la notion de banquet et d'héritage culinaire intergénérationnel à partir de l'EHPAD de Feurs. Artistes : Collectif le Club de Spores.

• **Axe Patrimoine matériel et immatériel :**

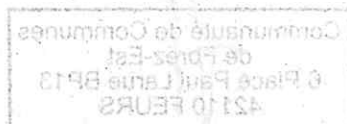
1. Résidence d'action culturelle et de création en théâtre, au sein de l'espace culturel *Le Cercle* à Veauche avec pour thématique le patrimoine industriel, la verrerie et le quartier ouvrier de la Cité Saint-Laurent, mise en scène de la pièce *tact* écrite par Juliane Stern et ateliers de médiation avec le Point Rencontre Emploi de Veauche et le collège de Veauche. Artiste : Cie Le Théâtre Pneumatique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241126-231-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024



• **Axe Aller vers :**

1. Résidence d'action culturelle et de création en design care au sein d'une structure de santé pour adulte en situation de handicap psychique à St-Marcel-de-Félines. Artiste : Agathe Revaillet.
2. Actions culturelles autour de l'alimentation au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant (crèche de Rozier-en-Donzy). Artistes : Bouillon Brume

Considérant que les actions seront conduites à destination de publics variés : grand public, établissements scolaires (primaire et collège), structures associatives (centre social et culturel), structures culturelles (musées, bibliothèques et espace culturel municipal), établissements d'accueil de loisirs, établissements d'accueil de jeunes enfants, entreprises, demandeurs d'emplois, structure médicale, et éventuellement d'autres structures (à définir),

Considérant que les actions inscrites au titre dudit Projet « Programme d'actions d'EAC 2024-2025 », seront réalisées au titre du budget 2025,

Considérant la nécessité de renforcer ce budget par la subvention attribuée par le Département de la Loire,

Considérant que la CC Forez-Est assure la coordination des actions, avec un temps de travail estimé à 27 000 euros,

Considérant la nécessité de solliciter une subvention de 7 000 euros auprès du Département de la Loire et les nécessités d'inscrire le montant de la subvention alors allouée au titre des recettes du Budget 2025 Culture et d'acter le principe quant à la majoration de l'enveloppe communautaire alors allouée au Projet « Programme d'actions d'EAC 2024-2025 », par le montant de ladite subvention attribuée par le Département de la Loire,

DECIDE

ARTICLE 1

De solliciter une subvention de 7 000 euros auprès du Département de la Loire pour la mise en œuvre des projets artistiques inscrits dans la convention territoriale EAC.

ARTICLE 2

D'inscrire la subvention attribuée par le Département de la Loire au titre des recettes du Budget 2025 Culture.

ARTICLE 3

De s'engager à majorer l'enveloppe communautaire alors allouée aux Projets 2024-25 d'éducation aux arts et à la culture inscrit dans la convention territoriale EAC.

ARTICLE 4

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 26/11/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241126-231-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024